

# MASTER 1<sup>er</sup> année CCA

## Comptabilité des sociétés

### Examen de première session (novembre 2018)

#### Exercice n° 1

La SA Consti a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés, le 01/04/N. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- la valeur nominale de l'action est de 100 €,
- le capital est composé ainsi :
  - \* 8000 actions correspondant à des apports en numéraire, libérées du minimum légal,
  - \* 3000 actions correspondant à des apports en nature, évaluées à partir des apports suivants :

Matériel industriel évalué à 310000 €

Créances clients évaluées à 40000 € (valeur nominale : 50000 €)

Dettes fournisseurs pour 50000 € sont reprises par la société.

Les apports sont réalisés le 01/04/N (apport des fonds sans incident). Mais, l'associé Alexis, qui a souscrit 500 actions, a versé par anticipation le montant correspondant à la libération totale de ses actions.

Les frais de constitution, réglés le même jour, sont comptabilisés le 02/04/N : montant 10000 € HT. La société n'a pas retenu la méthode préférentielle.

Le 01/05/N+5, la société fait appel du reste du capital. Tous les actionnaires se sont acquittés de leur dette, sauf l'associé Vaquin, détenteur de 500 actions. Après mise en demeure le 05/06/N+2, la société décide de liquider sa situation :

- ses actions sont vendues le 05/07/N+2 au prix unitaire de 90 €,
- des intérêts lui sont facturés pour un montant de 20 € ainsi que des frais pour 50 € (hors TVA).
- Le solde restant sur la vente lui est versé le 06/07/N+2, par chèque.

#### Questions :

- 1) Passer toutes les écritures de constitution.
- 2) Comptabiliser l'appel du 01/05/N+2.
- 3) Etudier la situation de l'actionnaire Vaquin (montant du gain ou de la perte).

#### Exercice n° 2

La société anonyme Berto a réalisé les bénéfices fiscaux suivants :

##### 1. Résultats imposables au taux normal d'IS

- 2016 : 264 044 €
- 2017 : 550 900 €

##### 2. Résultats nets sur la concession de brevets

- 2016 : 10 500 €
- 2017 : 12 750 €

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

Pour l'exercice fiscal 2018, on dispose des renseignements qui suivent :

- bénéfice fiscal en 2018 : 710 940 € hors résultat net de concession de brevet.
- hors résultat net de concession de brevet : 13 500 €.

*Berto ne bénéficie pas du régime PME*



Questions :

- 1) Présenter les calculs relatifs à l'impôt sur les sociétés durant l'année 2018.
- 2) Calculer l'impôt sur les bénéfices de 2018.
- 3) Comptabiliser les différentes opérations y compris la constatation de l'impôt de 2018.

**Exercice n° 3**

La société anonyme ESPAR SA dont le capital est de 500000 € (composé d'actions de valeur nominale 100 €) a obtenu début N un prêt participatif de 200000 €, remboursable sur une durée de 8 ans.

Ce prêt participatif est rémunéré de la manière suivante :

- un intérêt au taux fixe de 6%;
- un intérêt variable représentant 10% du bénéfice distribuable avant toute affectation (après dotation de la réserve légale : pour le complément à l'obligation légale).

Cette rémunération est versée avant le 30 juin de chaque année (pour N, versement avant le 30/06 de N+1, etc.).

Pour l'exercice N, on dispose au 31/12/N des informations suivantes :

- Bénéfice comptable provisoire, calculé avant enregistrement des intérêts (fixes et variables) du prêt participatif et avant I.S. : 309000 €;
- Montant de la réserve légale : 48560 €;
- L'entreprise est soumise à l'IS au taux de 28%.
- L'assemblée générale a décidé de doter la réserve facultative de 17500 € et de distribuer un dividende de 29 € par action, dont un intérêt statutaire de 5%.
- Les montants non distribués seront reportés à nouveau.

Questions :

- 1) Calculer la rémunération du prêt participatif (intérêts de l'emprunt).
- 2) Présenter le tableau de répartition des bénéfices et enregistrer au journal d'ESPAR SA

N.B. : on négligera toutes les contributions additionnelles et la contribution sociale.

**Exercice n° 4**

Le capital de la société anonyme « Geoffroy » est composé de 100 000 actions de 200 € de valeur nominale. Au début de l'exercice N, la Direction fait étudier les modalités d'une augmentation de capital. Le cours en bourse de l'action est alors de 600 €.

Les services comptables et financiers de la société envisagent l'hypothèse suivante :

- 1 - augmentation de capital par apport de 18 000 000 € en numéraires, prime d'émission comprise. La valeur théorique du droit de souscription s'élèvera à 80 €;
- 2 - ensuite, augmentation de capital par incorporation d'une partie de la réserve facultative. Le capital sera porté à 32 500 000 €. Les actions gratuites seront attribuées à tous les actionnaires (anciens et nouveaux).

**1. Calculez le prix d'émission des actions nouvelles.**

**2. Quel doit être le montant des réserves à incorporer au capital ?**

**3. Calculez la valeur théorique du droit d'attribution.**

**4. En définitive, la société préfère que les deux opérations aient lieu simultanément. Le capital sera porté à 32 000 000 € seulement. Le prix d'émission des actions de numéraires sera de 400 €. La valeur boursière théorique des actions, après la double augmentation, sera égale à 475 €:**

**a - calculez la valeur théorique du droit d'attribution et du droit de souscription;**

**b - quel sera le montant des réserves à incorporer au capital dans ce cas ?**

**c - enregistrez cette opération dans l'hypothèse d'une libération du minimum légal.**